

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.*

**COMMUNIQUE DU 20 SEPTEMBRE 2023  
RELATIF A L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE  
VISANT LES ACTIONS ET LES BSA 2015-1 DE**

**PARAGON ID**

INITIEE PAR

**Grenadier Holdings Ltd.**

**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPOSE ET DU DOCUMENT « AUTRES  
INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,  
FINANCIERES ET COMPTABLES » DE LA SOCIETE PARAGON ID**

**PRIX DE L'OFFRE : 38,01 EUROS PAR ACTION  
0,23 EURO PAR BSA 2015-1**

**DUREE DE L'OFFRE : TRENTE (30) JOURS DE NEGOCIATION**

Le calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée (l'« Offre ») sera fixé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») conformément à son règlement général.



Le présent communiqué a été établi et diffusé par la société Paragon ID en application des dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

**AVIS IMPORTANT**

En application des articles 231-19 et 261-1 et suivants du RGAMF, le rapport du cabinet FINEXSI - Expert & Conseil Financier, agissant en qualité d'expert indépendant, est inclus dans la note d'information en réponse.

Conformément aux dispositions de l'article L. 433-4 III du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, dans le cas où, à l'issue de l'Offre, le nombre d'actions Paragon ID non présentées par les actionnaires minoritaires (à l'exception des Actions Gratuites qui font l'objet d'un mécanisme de liquidité) ne représenteraient pas plus de 10% du capital et des droits de vote de Paragon ID, Grenadier Holdings Ltd. a l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre, dans un délai de trois (3) mois à l'issue de la clôture de l'Offre, d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions Paragon ID non présentées à l'Offre (à l'exception des Actions Gratuites qui font l'objet d'un mécanisme de liquidité), moyennant une indemnisation unitaire égale au prix de l'Offre, après ajustements le cas échéant.

Grenadier Holdings Ltd. a l'intention, dans le cas où, à l'issue de l'Offre, les actions susceptibles d'être créées par exercice des BSA 2015-1 non présentés à l'Offre, une fois additionnées avec les actions Paragon ID existantes non présentées à l'Offre (à l'exception des Actions Gratuites qui font l'objet d'un mécanisme de liquidité), ne représenteraient pas plus de 10% de la somme des titres de capital Paragon ID existants et susceptibles d'être créés, de demander à l'AMF la mise en œuvre, dans un délai de (3) trois mois à l'issue de la clôture de l'Offre, d'une procédure de retrait obligatoire visant les BSA 2015-1 non présentés à l'Offre, moyennant une indemnisation unitaire égale au prix des BSA 2015-1 dans le cadre de l'Offre.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 19 septembre 2023, apposé le visa n°23-400 en date du 19 septembre 2023 sur la note d'information établie par la Société en réponse (la "Note

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.*

**en Réponse**") à l'Offre initiée par Grenadier Holdings Ltd. (l'"Offre").

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Paragon ID (le "Document Autres Informations") ont été déposées auprès de l'AMF le 19 septembre 2023 et complètent la Note en Réponse.

La Note en Réponse et le Document Autres Informations sont mis à la disposition du public ce jour, sont disponibles sur les sites Internet de la Société ([www.paragon-id.com](http://www.paragon-id.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peuvent être obtenus sans frais au siège social de la société Paragon ID, sis Les Aubépins, 18410 Argent-Sur-Sauldre.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

#### **Avertissement**

Ce communiqué a été préparé à des fins d'informations uniquement. Il ne constitue ni une offre d'achat, ni une sollicitation d'une offre pour la vente de titres Paragon ID. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions et, en conséquence, toute personne en sa possession située dans ces juridictions doit s'informer des restrictions légales en vigueur et s'y conformer. Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires situés en France de prendre connaissance de la note d'information mentionnée dans ce communiqué, ainsi que de toute modification ou de tout supplément apporté(e) à ce document, dans la mesure où celui-ci contient des informations importantes sur l'opération proposée ainsi que sur d'autres sujets connexes. Ni Paragon ID, ni ses actionnaires et conseils ou représentants respectifs n'accepte une quelconque responsabilité dans l'utilisation par toute personne du présent communiqué ou de son contenu, ou plus généralement afférente au communiqué.